

Conseils de prévention pour les personnels soignants

Déplacements



- Évitez de stationner votre véhicule dans un lieu isolé et fermez-le à clé.
- Ne laissez rien d'apparent dans l'habitacle (sacoche médicale, boîte de matériels, masques, gels hydro-alcooliques, DASRI...).
- Retirez votre caducée du pare-brise de votre voiture lorsque vous n'êtes pas en service.
- Ne portez aucun signe distinctif de votre profession (blouse, insigne...).
- Utilisez un sac à dos classique et neutre de préférence pour déplacer le matériel médical.

Domicile



- Identifiez les changements de comportement de votre voisinage.
- Prévenez la gendarmerie en cas d'agression, même simplement verbale.
- Verrouillez les accès de votre domicile lorsque vous sortez de chez vous.



Locaux professionnels



- Ne laissez pas votre ordonnancier et votre tampon sans surveillance et conservez-les sous clefs lors de votre absence.
- Vérifiez la sécurisation de vos locaux.
- Évitez les stockages importants de matériels en un seul lieu.
- Verrouillez les accès en quittant vos locaux et si possible essayez de quitter les lieux à plusieurs.

Réseaux sociaux



- Évitez d'exposer votre qualité de soignant par la publication de photos ou de messages.
- Protégez vos comptes, vérifiez les paramètres de confidentialité et l'accès à vos publications.
- Ne communiquez pas sur les réserves de matériels dont vous disposez à domicile ou au cabinet médical.

VOUS ÊTES VICTIME

BRIGADE numérique

Pour toute question, 24h/24, 7j/7 :
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique

En cas d'urgence, appelez le 17 ou 112

- Sinon, déposez plainte dans la brigade de gendarmerie de votre choix en précisant que vous êtes un professionnel de santé.
- Conservez et préservez les preuves de l'infraction dont vous êtes victime (e-mails, posts sur les réseaux sociaux, courriers).
- En cas de cambriolage ne touchez à rien.